



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

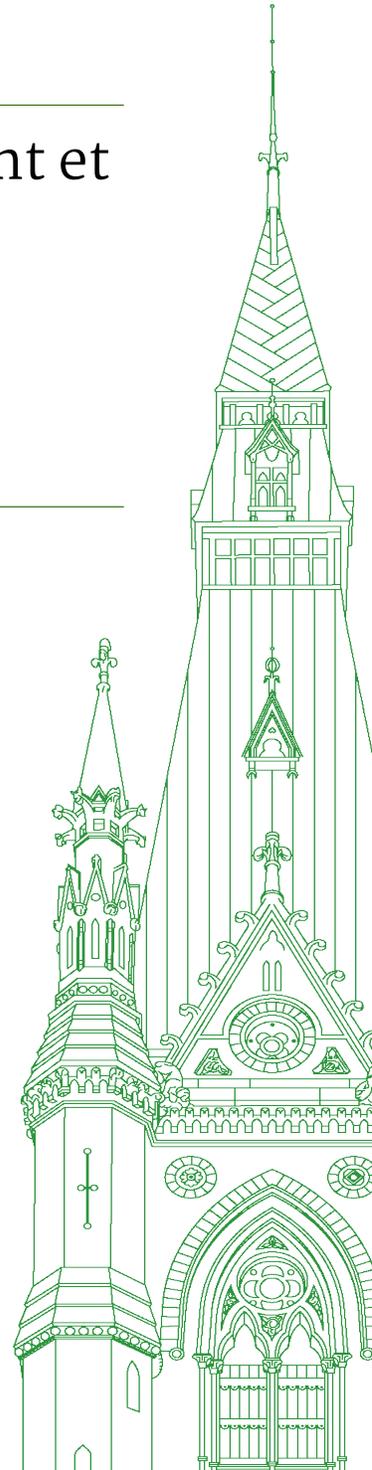
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 023

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 9 juin 2022

Président : M. Francis Scarpaleggia



Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 9 juin 2022

• (1835)

[Français]

Le président (M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.)): Je souhaite la bienvenue à tous et à toutes à cette 23^e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Durant la première heure, nous accueillerons des représentants de l'Agence Parcs Canada, soit M. Andrew Campbell, Mme Catherine Blanchard, Mme Christine Loth-Bown, M. Michael Nadler et Mme Darlene Upton.

Au cours des 60 prochaines minutes, nous étudierons le Budget supplémentaire des dépenses (A), mais, tout d'abord, nous entendrons M. Nadler.

Monsieur Nadler, vous avez la parole pour trois minutes.

M. Michael Nadler (vice-président, Relations externes et expérience du visiteur, Agence Parcs Canada): Merci beaucoup, monsieur le président.

Cela me fait plaisir d'être avec vous ce soir.

Comme vous le savez, je m'appelle Michael Nadler et je suis le vice-président des relations externes et de l'expérience du visiteur à l'Agence Parcs Canada. Je suis accompagné de quatre membres de l'équipe de la haute direction de l'Agence.

Je vous présente Mme Catherine Blanchard, la vice-présidente des Finances et dirigeante principale des finances de l'Agence Parcs Canada.

Seront présents par vidéoconférence nos collègues M. Andrew Campbell, le vice-président principal des Opérations, Mme Christine Loth-Bown, la vice-présidente des Affaires autochtones et du patrimoine culturel et Mme Darlene Upton, la vice-présidente d'Établissement et conservation des aires protégées.

Encore une fois, nous vous remercions de votre invitation à discuter du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2022-2023 pour l'Agence Parcs Canada.

[Traduction]

Je tiens à commencer par reconnaître, avant de parler du Budget supplémentaire des dépenses, que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel des peuples Algonquin et Anishinabe.

Le mois de juin est le Mois national de l'histoire autochtone, et c'est l'occasion pour Parcs Canada d'indiquer brièvement au Comité que nous sommes engagés à travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour favoriser un réseau de lieux patrimoniaux nationaux qui reconnaît et honore les contributions des peuples autochtones, du passé et d'aujourd'hui.

Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec des centaines de communautés autochtones à travers le pays pour la gestion des parcs nationaux, des lieux historiques et des aires marines de conservation. Ce travail consiste notamment à transmettre les récits, les traditions et les riches histoires et cultures des peuples autochtones aux Canadiens et aux visiteurs du monde entier, ainsi qu'à reconnaître et à rétablir les relations profondes que les peuples autochtones entretiennent avec les terres, les eaux et les glaces ancestrales du Canada, dans un esprit de réconciliation.

En ce qui concerne le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2022-2023, Parcs Canada cherche à augmenter ses niveaux de référence de 33,6 millions de dollars, ce qui portera les autorisations totales de l'Agence pour 2022-2023 à plus d'un milliard de dollars. Le montant de 33,6 millions de dollars se répartit de la façon suivante: 20,7 millions de dollars au crédit 1a en dépenses de fonctionnement, subventions et contributions; 6,1 millions de dollars au crédit 5a en immobilisations; et 6,8 millions de dollars en dépenses législatives.

Le poste le plus important de ce budget supplémentaire des dépenses se chiffre à 25,5 millions de dollars et son but est de maintenir la capacité de l'Agence à gérer ses immobilisations.

[Français]

L'Agence Parcs Canada est l'administratrice de l'un des plus importants portefeuilles d'actifs du gouvernement fédéral. En effet, l'Agence est responsable de plus de 18 500 actifs bâtis dans tout le pays. Son portefeuille comprend des bâtiments patrimoniaux, des installations pour les visiteurs, des sentiers, des autoroutes, des voies navigables historiques et même des barrages et des ponts dans des centres urbains partout au pays ou adjacents à ceux-ci.

Entre 2015 et 2023, le gouvernement du Canada a fourni environ 4,2 milliards de dollars pour remédier à la détérioration de plusieurs des biens gérés par l'Agence. Ce financement a permis à cette dernière d'améliorer l'état de plus de 5 000 biens dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

[Traduction]

Bon nombre de ces projets ont permis de restaurer des infrastructures vieillissantes pour les visiteurs; c'est le cas de l'investissement de 80 millions de dollars qui permettra de renouveler les terrains de camping des parcs nationaux des Lacs-Waterton, Jasper et Kejimikujik.

D'autres projets ont soutenu la restauration et l'amélioration de bâtiments patrimoniaux et d'expériences, comme les 5,6 millions de dollars consacrés à une importante restauration des bâtiments patrimoniaux du Manoir Papineau et les 5 millions de dollars consacrés à une exposition d'interprétation phare au lieu historique national de la Citadelle-d'Halifax.

[Français]

D'autres encore nous ont permis de renforcer l'infrastructure des barrages, des voies navigables, ainsi que d'améliorer les routes et les autoroutes dans plusieurs lieux. Ces investissements soutiennent le transport dans des lieux protégés, mais ils renforcent aussi les réseaux de transport nationaux et régionaux au pays.

[Traduction]

Cet investissement actuel de 25 millions de dollars, prévu dans le budget de 2021, est une mesure provisoire en attendant que l'Agence termine son travail sur les stratégies d'investissement à long terme dans les actifs. Le plan d'investissement en capital à long terme de Parcs Canada répondra à ses besoins actuels et futurs en matière d'actifs et garantira la gestion efficace et efficiente — et la durabilité continue — du portefeuille d'actifs de l'Agence dans l'avenir.

[Français]

Il est à noter que Parcs Canada demande également 1 million de dollars pour le programme Initiation au camping. Depuis 2011, ce célèbre programme aide les personnes qui rêvent de partir à l'aventure en camping à acquérir les compétences nécessaires pour pratiquer des activités en plein air en toute sécurité.

Des recherches indiquent que plusieurs Canadiens font face à des obstacles pour camper en plein air au Canada, notamment un manque d'accès, un manque d'équipement et un manque de connaissances. Le programme Initiation au camping vise à aider des milliers de Canadiens à surmonter ces obstacles et à encourager davantage de personnes à se rapprocher de la nature.

Le président: Si nous pouvons nous arrêter sur le camping, nous allons passer au premier tour de questions, parce que cela fait déjà au moins cinq minutes.

Monsieur Dreeshen, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

M. Earl Dreeshen (Red Deer—Mountain View, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici. Venant moi-même de l'Alberta, j'apprécie toujours les merveilleux parcs que nous avons. L'an dernier, j'ai passé du temps à Waterton, Banff et Jasper. J'ai fini par acheter deux laissez-passer, mais c'est parce que j'ai pris deux véhicules différents. Quoi qu'il en soit, c'est une expérience formidable, et nous devrions en être très fiers. Je sais que les gens de votre ministère le sont tout particulièrement.

Ce que je veux vous demander, monsieur Nadler, concerne directement le budget. Dans votre exposé, vous avez mentionné que les autorisations totales de Parcs Canada pour 2022-2023 seront supérieures à 1 milliard de dollars. Vous avez également laissé entendre que les Canadiens « font face à des obstacles pour camper en plein air » dans nos espaces naturels, ce qui, bien sûr, peut s'expliquer par une multitude de raisons.

Mon collègue, M. Mazier, a soumis une question inscrite au *Feuilleton* dans laquelle il demande la ventilation des sommes dépensées par chaque parc pour la promotion en 2022. L'une des choses auxquelles vous dites que l'argent du secteur sera consacré est la promotion de choses comme le programme Initiation au camping. Votre ministère a signé la réponse à cette question inscrite au *Feuilleton* en disant qu'il ne compile pas ce genre de données.

Nous entendons parler du nombre de visiteurs ou des prévisions de dépenses pour tel ou tel programme. Ma question est la suivante: si votre ministère dit au Parlement qu'il ne suit pas le montant que chaque parc consacre à la promotion, comment pouvons-nous savoir que ce financement supplémentaire sera utilisé pour promouvoir adéquatement des programmes comme Initiation au camping?

• (1840)

M. Michael Nadler: C'est une excellente question. Je me souviens de cette question parlementaire et je vous en remercie.

En fait, une grande partie de notre travail de promotion et de publicité est gérée de façon centralisée et n'est pas nécessairement séparée parc par parc ou site historique par site historique à travers le pays. En 2022, en fait, nous avons recommencé à faire de la publicité. Beaucoup d'entre vous savent probablement qu'il y a eu une pause dans la publicité fédérale à bien des égards pendant la période de pandémie. Nous avons pu reprendre une campagne publicitaire qui a commencé en février et qui se terminera vers la fin du mois.

Les investissements en publicité s'élèvent à 4 millions de dollars sur deux exercices, soit 1 million de dollars au cours du dernier exercice et 3 millions de dollars pendant l'exercice actuel, à la fois pour les placements et pour la conception de contenus.

M. Earl Dreeshen: J'aimerais poser une autre question. D'après vos données, quand vous évaluez combien de personnes viendront dans les parcs pour en profiter, beaucoup de gens, surtout dans notre région... Je veux dire, il faut trois ou quatre heures de route pour se rendre dans les parcs depuis mon domicile. Si l'on part avec une roulotte ou quelque chose du genre, ce qui représentait 250 ou 300 \$ pour faire le plein avant coûte maintenant plus de 1 000 \$.

C'est le genre de choses qui va restreindre les gens. Si l'on habite à proximité, on peut peut-être s'en accommoder, mais qu'en est-il si l'on a des problèmes de budget, comme c'est le cas pour bien des gens? Quelqu'un a-t-il analysé cette variable pour déterminer à quoi on peut s'attendre en cette période de coûts extraspéciaux auxquels les gens sont confrontés?

M. Michael Nadler: Pour ce qui est de nos prévisions de fréquentation de cette année, ce sera une année intéressante pour Parcs Canada. Si cela peut vous aider, nous pouvons vous dire que l'année commence plutôt bien. L'industrie du tourisme connaît une fréquentation inférieure à celle de 2019, dans l'ensemble du Canada, mais les dépenses des touristes au Canada sont nettement supérieures à l'an dernier. Le coût des voyages, le coût de l'inflation et certaines incertitudes concernant le retour des voyages internationaux au Canada sont autant de facteurs qui nous empêchent de bien prévoir ce qui se passera au cours des mois d'été cette année.

Vous avez tout à fait raison de dire que la plus grande partie de notre clientèle actuelle provient d'un périmètre de deux à quatre heures de route de la destination. C'est ce qu'on a observé l'année dernière, en tout cas. Jusqu'à présent, nous constatons une forte fréquentation locale de nos sites. C'est le printemps, donc il est encore tôt dans la saison, mais les signaux sont assez positifs pour les sites.

M. Earl Dreeshen: Il y a une autre chose sur laquelle j'aimerais poser une question, parce que je l'ai lu ici et que je comprends les enjeux du programme Initiation au camping. J'ai fait du camping toute mon enfance, donc je ne pense pas avoir besoin d'une initiation au camping, mais peut-être pourriez-vous expliquer aux personnes qui nous écoutent en quoi consiste ce programme.

M. Michael Nadler: C'est l'une de nos initiatives préférées à Parcs Canada. Nous prenons beaucoup de plaisir à initier les gens à la nature et à l'expérience des lieux du patrimoine culturel et naturel. Le programme d'initiation au camping offre une gamme assez vaste d'activités. Il y a environ 40 activités de nuit organisées chaque année. En fait, cette année, nous reviendrons à une prestation essentiellement en personne. Nous proposons également des expériences de durée variée, allant de quelques heures à une demi-journée, voire une journée complète. Nous offrons le programme de six endroits à travers le pays, donc essentiellement dans toutes les régions du pays. En fait, nous en offrons maintenant davantage dans les collectivités. Nous amenons les parcs vers les gens avec ce programme plus que nous ne menons les gens vers nos sites.

• (1845)

M. Earl Dreeshen: Quels sont vos publics cibles?

M. Michael Nadler: C'est un mélange de...

[Français]

Le président: Il reste 10 secondes environ.

M. Michael Nadler: Je suis désolé. Voulez-vous que je m'arrête?

Le président: Pouvez-vous en nommer trois?

M. Michael Nadler: Oui, facilement.

[Traduction]

Il s'agit de familles urbaines et de néo-Canadiens, de personnes qui viennent de s'installer au Canada et qui n'ont jamais visité nos parcs nationaux et nos sites historiques. Nous ciblons également les familles à faible revenu, les Canadiens à faible revenu et les Canadiens qui pourraient avoir des problèmes d'accessibilité.

[Français]

Le président: Merci.

J'ai commis une faute, tout à l'heure. J'ai oublié de souhaiter la bienvenue à notre collègue M. Gérard Deltell, qui remplace M. Mazier, ce soir.

Madame Taylor Roy, vous avez la parole.

[Traduction]

Mme Leah Taylor Roy (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci aussi à Parcs Canada d'être ici et de participer.

Votre organisation est formidable, et je pense que ces demandes supplémentaires ne sont pas farfelues.

J'ai quelques questions à vous poser. La première concerne le rapport sur les résultats ministériels 2020-2021. L'objectif initial était qu'au moins 23,7 millions de personnes fassent l'expérience de Parcs Canada en 2021. Bien sûr, nous savons que la COVID a limité les déplacements et a entraîné une réduction et une modification de la programmation pour les visiteurs, mais il y a tout de même eu 17 millions de visiteurs en 2020-2021. Je serais simplement curieuse de savoir comment Parcs Canada trouve l'équilibre entre l'objectif d'accueillir un nombre croissant de visiteurs dans les parcs et celui de prévenir ou d'atténuer les dommages causés aux zones naturelles par un grand nombre de visiteurs.

Dans le même ordre d'idées, la baisse du nombre de visiteurs pendant la pandémie a-t-elle eu des effets positifs sur les projets de régénération ou d'autres initiatives de Parcs Canada? Avez-vous remarqué quelque chose ou avez-vous été en mesure de faire quelque

chose pendant cette période temporaire où le nombre de visiteurs était moindre dans les parcs?

M. Michael Nadler: C'est une excellente question.

Vous avez tout à fait raison de dire que la fréquentation au cours de la première année de la pandémie, en 2020-2021, a été de 17 millions de visiteurs. Il y en a eu 21,6 millions au cours du dernier exercice. Ce qu'il importe de noter, en fait, à propos de ce chiffre pour Parcs Canada, c'est que nous avons enregistré une très faible fréquentation internationale, bien sûr. Cela signifie que le nombre de visiteurs canadiens a augmenté d'environ 20 %. Cela signifie aussi qu'un certain nombre de Canadiens qui n'avaient jamais visité un tel endroit auparavant s'y sont rendus. Nous avons vraiment dû adapter et renforcer nos activités de sensibilisation, de communication et de médias sociaux afin de sensibiliser les Canadiens à la façon de profiter de ces lieux en toute sécurité et de manière constructive.

Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec les médias d'information, et vous avez peut-être même vu une partie de la couverture médiatique proactive sur la façon d'être en sécurité et de veiller à ne pas nuire à l'environnement ou à l'intégrité culturelle de nos lieux.

Nous gérons l'effet potentiel de la fréquentation des lieux protégés de diverses façons, allant du zonage à des stratégies assez élaborées de gestion de l'utilisation par les visiteurs, et nous sommes capables, à des niveaux de fréquentation très élevés, comme ceux que nous avons connus en 2017 avec l'entrée gratuite, d'atténuer efficacement les effets de la fréquentation sur l'environnement.

Au cours de la première année de la pandémie, il est vrai que nous n'avons pas connu des niveaux élevés de fréquentation, et il est indéniable que nous avons vu des changements dans l'utilisation de nos lieux par la faune, mais je ne sais pas si je dirais que nous avons observé un changement ou un avantage écologique significatif en raison de la baisse de fréquentation.

Mme Leah Taylor Roy: Très bien, merci beaucoup. Je suis heureuse d'entendre que vous avez des stratégies de gestion de l'utilisation des lieux par les visiteurs pour assurer la protection des parcs et que vous menez des campagnes d'éducation du public, évidemment.

J'ai une question sur les bornes de recharge pour véhicules électriques dans les parcs nationaux, car nous nous dirigeons vers l'électrification des véhicules, nous essayons de les favoriser et de lutter contre les problèmes liés à l'augmentation du coût du carburant qui ont été soulevés.

Je me demandais simplement combien d'entre elles ont été installées. Sont-elles bien utilisées? De plus, y a-t-il d'autres réalisations de Parcs Canada pour atteindre nos objectifs de durabilité?

• (1850)

[Français]

M. Michael Nadler: Je vous remercie de votre question.

Monsieur le président, je vais demander à M. Campbell d'y répondre.

[Traduction]

Le président: Allez-y, monsieur Campbell.

M. Andrew Campbell (vice-président principal, Opérations, Agence Parcs Canada): Pour répondre à la première partie de votre question, nous avons établi un partenariat avec Tesla pour installer des bornes de recharge et des bornes de recharge passives partout au pays. À l'heure actuelle, nous avons plus de 230 bornes de recharge qui sont des bornes de recharge universelles, c'est-à-dire qu'on peut les utiliser pour les véhicules Tesla comme pour les autres, dans 43 endroits différents de Parcs Canada à travers le pays. Nous constatons une bonne utilisation par les visiteurs.

En ce qui concerne les bornes de recharge, nous continuons de travailler avec d'autres partenaires partout au pays. Nous avons réalisé quelques projets dans le cadre desquels nous avons cédé des espaces de stationnement à des partenaires d'affaires pour l'installation de bornes de recharge privées. On peut voir que c'est un succès à Jasper, et les visiteurs nous fournissent d'excellents commentaires sur l'utilisation de ces bornes.

À Parcs Canada, nous visons également à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre dans toutes nos activités, tant dans nos installations que dans notre parc automobile. D'ici 2030... Nous sommes en bonne voie de réduire nos émissions de 40 % par rapport aux niveaux de 2005, mais nous atteindrons probablement le seuil de 40 % d'ici 2025. C'est là où nous en sommes.

Le président: Nous devons maintenant passer à Mme Pauzé, s'il vous plaît, pour six minutes.

[Français]

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Merci.

Ma question porte sur des sommes assez faramineuses. On dit que les dépenses de Parcs Canada ont atteint un sommet de 1,3 milliard de dollars en 2019-2020, alors que le financement des infrastructures d'une valeur d'environ 4,2 milliards de dollars sur 8 ans arrive à son terme. Ces fonds étaient « destinés à soutenir le travail réalisé sur les infrastructures des lieux de Parcs Canada et à veiller à ce que l'expérience des visiteurs soit sécuritaire et de grande qualité en rehaussant les biens patrimoniaux ».

C'est beaucoup d'argent. Puis-je savoir un peu plus en détail ce qui a été fait avec ces 4,2 milliards de dollars?

M. Michael Nadler: Oui. Un instant, s'il vous plaît.

[Traduction]

Je veux juste vérifier mes notes.

Voulez-vous intervenir?

[Français]

Mme Catherine Blanchard (vice-présidente, Direction des finances, Agence Parcs Canada): Je vous remercie beaucoup de votre question.

Effectivement, 4,2 milliards de dollars, c'est une somme importante. Nous avons investi cette somme d'argent dans 1 000 projets partout au Canada au cours des sept ou huit dernières années. Depuis ce temps, nous avons complété presque 80 % de nos projets. C'est vrai que ce programme va prendre fin à la fin de cette année financière. Nous sommes en train d'établir un plan à long terme pour continuer nos investissements dans ce programme.

Il est important de souligner qu'avec ces fonds, nous avons amélioré la condition de nos biens et de nos actifs. Au début, 50 % de nos biens étaient en mauvais état; maintenant, 79 % de ces biens sont en bon état.

• (1855)

Mme Monique Pauzé: Vous me dites vous être occupés des biens. Cependant, avez-vous pensé à cibler des lieux, dans les parcs nationaux, où l'on aurait pu faire du reboisement? Je ne parle pas d'infrastructures, mais de reboisement.

Le temps file. Pouvez-vous me répondre rapidement?

M. Michael Nadler: Il y a eu du reboisement, mais aussi de la restauration à des fins écologiques dans quelques lieux. Par exemple, au parc national Fundy, nous avons amélioré plusieurs biens. Nous avons restauré une grande partie du terrain de camping pour les utilisateurs, mais aussi pour le rendre plus écologique.

Mme Monique Pauzé: D'accord.

Je vais maintenant revenir au sujet que Mme Taylor Roy a abordé tantôt, à savoir les dommages causés par les visiteurs.

Vous avez parlé de faire de la sensibilisation auprès des visiteurs afin de sauvegarder les lieux. De mon côté, je pense aux dommages causés par le réchauffement planétaire. Il y a 40 ans de cela, je suis allée voir le glacier Athabasca, qui est le plus grand et le plus visité. C'est une destination très populaire auprès des touristes de partout sur la planète. Nous avons pris un autobus de neige pour nous rendre près du glacier. Ce glacier fond de plus de cinq mètres par année à cause du réchauffement climatique. Ce sont des dommages causés par le réchauffement climatique. Je donne l'exemple de ce glacier, mais il doit y avoir beaucoup d'autres exemples dans les parcs.

Prévoit-on ce qui va se passer à cause de la crise climatique?

M. Michael Nadler: Monsieur le président, puis-je demander à Mme Upton de répondre à cette question?

Le président: Bien sûr.

[Traduction]

Mme Darlene Upton (vice-présidente, Établissement et conservation des aires protégées, Agence Parcs Canada): Nous faisons un certain nombre de travaux et d'études différents. Parcs Canada élabore actuellement une série d'atlas du carbone qui vise à cartographier les réserves de carbone dans nos écosystèmes, ce qui nous aidera à mieux les gérer.

Nous avons également un cadre d'adaptation aux changements climatiques, qui a été élaboré en collaboration avec d'autres partenaires. Grâce à ce cadre, nous examinons les données à notre disposition afin de prévoir les répercussions futures des changements climatiques. Nous réfléchissons ensuite aux endroits où établir des corridors écologiques et aux types d'activités de restauration à mettre en œuvre. Pour la plantation d'arbres, par exemple, nous choisissons les espèces à planter en fonction des effets des changements climatiques.

Nous disposons d'un programme national de surveillance écologique comportant une série d'indicateurs que nous pouvons examiner pour déterminer comment le climat peut influencer l'intégrité écologique des parcs. Bien sûr, c'est très complexe et il est parfois difficile d'établir des parallèles directs, mais nous disposons d'une mine de données pour tenter d'éclairer nos décisions.

[Français]

Mme Monique Pauzé: Je vous remercie de cette réponse.

J'imagine que des sommes sont consacrées à cela. Je ne sais pas si on peut les voir dans le budget, mais avez-vous une idée des sommes qui sont consacrées à la sensibilisation et à la restauration?

[Traduction]

Mme Darlene Upton: Au chapitre de la restauration, je peux vous dire que nous investissons plus de 10 millions de dollars par an dans des projets de restauration écologique. Le degré de priorité de ces projets est établi en fonction des données de notre programme de surveillance. Lorsque nous savons que des écosystèmes subissent un stress particulier, nous donnons la priorité aux projets les visant. Il peut s'agir de restauration d'habitats. Il peut s'agir de protection des espèces en péril, de brûlages dirigés pour restaurer l'habitat, etc.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Collins pour six minutes.

Mme Laurel Collins (Victoria, NPD): Merci, monsieur le président. Je tiens à remercier les témoins, à la fois pour leur présence à notre comité aujourd'hui et pour tout le travail qu'ils font avec Parcs Canada. J'ai vraiment apprécié les questions et les commentaires de mes collègues, surtout ceux de Mme Pautz. Quand on parle d'infrastructure, je pense qu'il faudrait considérer nos forêts comme une infrastructure verte et les protéger à long terme.

Cette semaine, le gouvernement a présenté le projet de loi C-23, Loi sur les lieux historiques du Canada, pour remplacer la Loi sur les lieux et monuments historiques. En 2017, le comité de l'environnement a réalisé une étude sur la protection du patrimoine du Canada. Il a fait un certain nombre de recommandations, dont certaines sont prises en compte dans le nouveau projet de loi. Cependant, d'autres recommandations, notamment celles portant sur la nécessité d'un financement adéquat pour protéger les lieux historiques du Canada, n'ont pas été suivies. Ce rapport dresse le constat que de nombreux lieux d'importance historique n'existent plus ou sont en danger de disparition, souvent parce qu'ils ont été négligés, et qu'il est urgent de prendre des mesures pour protéger et préserver les lieux et les bâtiments patrimoniaux du Canada.

De façon générale, la question est de savoir si Parcs Canada dispose actuellement d'un financement adéquat pour assurer la préservation des lieux patrimoniaux existants au Canada.

• (1900)

[Français]

M. Michael Nadler: Monsieur le président, je vais demander à Mme Loth-Bown de répondre à cette question.

[Traduction]

Mme Christine Loth-Bown (vice-présidente, Affaires autochtones et du patrimoine culturel, Agence Parcs Canada): Concernant le financement de nos biens patrimoniaux, nous utilisons le financement général qui est alloué à l'organisation pour l'entretien et la réhabilitation des biens, en mettant l'accent sur nos biens patrimoniaux. Le projet de loi que vous avez mentionné vise à protéger et à conserver ces biens. Il mettra en place l'obligation juridique de respecter les normes et les lignes directrices en vigueur pour tous les biens appartenant au gouvernement fédéral.

Le projet de loi que le ministre a déposé plus tôt cette semaine, le projet de loi C-23, Loi sur les lieux historiques, s'appliquera aux lieux historiques fédéraux. Il apportera également des changements

à la Commission des lieux et monuments historiques en y ajoutant trois membres.

Mme Laurel Collins: Dans sa recommandation de 2017, le comité demandait que le programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux soit rétabli à 10 millions de dollars par année. Ce financement est actuellement de 2 millions de dollars pour 2022-2023.

Quelles sont les conséquences de ce manque de financement pour les lieux patrimoniaux du Canada?

Mme Christine Loth-Bown: Le financement actuel est bel et bien de 2 millions de dollars. Au cours des cinq dernières années, nous avons reçu 20 millions de dollars pour réaliser 177 projets. Avec les 2 millions qu'on nous alloue maintenant, le programme ne peut plus suffire à la demande. Nous aurions pu réaliser 10 fois plus de projets avec des fonds suffisants.

C'est un outil essentiel nous permettant d'établir des partenariats avec les organismes municipaux, provinciaux, territoriaux et fédéraux de mise en valeur du patrimoine. C'est un programme dont les coûts sont partagés à parts égales. Si nous disposions de ressources plus importantes, nous pourrions miser sur cet outil pour établir des partenariats plus intéressants encore afin de mieux protéger notre patrimoine partout au Canada.

Mme Laurel Collins: Le rapport sur les résultats ministériels indique que Parcs Canada n'a pas atteint son objectif pour ce qui est du nombre de lieux patrimoniaux culturels gérés en coopération avec les Autochtones.

Si le projet de loi C-23 est adopté, en quoi cela changera-t-il la façon dont l'Agence travaille avec les Autochtones pour gérer en coopération les lieux importants d'un point de vue culturel ou historique?

Mme Christine Loth-Bown: Le projet de loi C-23 donne suite à l'appel à l'action 79(i) de la Commission de vérité et réconciliation en ajoutant trois représentants autochtones à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada — un Inuit, un Métis et un membre des Premières Nations. Il sera prévu dans la loi que toutes les perspectives et les connaissances autochtones devront être prises en compte lors de la désignation de personnes, de lieux ou d'événements comme faisant partie du patrimoine historique national.

En outre, Parcs Canada continue à chercher des occasions de travailler avec les communautés des Premières Nations dans le cadre de ses pratiques culturelles. À titre d'exemple, nous avons travaillé récemment avec la nation crie de Poundmaker afin de restituer à la famille du même nom la hampe de son chef historique.

Mme Laurel Collins: Merci.

Vous avez indiqué que le projet de loi C-23 réglerait la question de la représentation des Premières Nations, des Inuits et des Métis au sein de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Le rapport de notre comité recommandait différentes mesures pour aider le gouvernement à donner suite à l'appel à l'action 79 de la Commission de vérité et réconciliation.

Est-ce que quelqu'un pourrait faire le point avec nous sur les progrès réalisés relativement à cet appel à l'action 79 de la Commission de vérité et réconciliation?

Mme Christine Loth-Bown: Je peux le faire.

L'appel à l'action 79 comporte trois éléments. Le point (i) pourrait être réglé avec les modifications législatives proposées dans le projet de loi C-23.

Le deuxième élément visait la collaboration avec les membres des Premières Nations pour raconter leurs histoires sur les sites et les lieux que nous gérons de telle sorte que notre patrimoine culturel intègre tous les aspects du patrimoine autochtone, y compris les plus difficiles. Depuis 2018, nos ressources budgétaires nous ont permis de travailler en étroite collaboration pour la réalisation de plus de 30 projets permettant aux voix et aux perspectives autochtones de se faire entendre sur nos sites dans les différentes régions du pays.

Le troisième élément a pour but la mise à jour de notre politique de gestion des ressources culturelles pour guider la façon dont nous conservons nos actifs de manière à mettre en valeur la perspective autochtone. Nous travaillons à l'intérieur de ce cadre stratégique. Nous avons de plus établi le Conseil consultatif sur le patrimoine culturel autochtone qui collabore de près avec Parcs Canada dans ce dossier.

Dans le cadre de cet examen de notre politique culturelle et de l'élaboration du projet de loi, nous avons tenu des sessions de mobilisation pour permettre aux communautés des Premières Nations de tout le pays d'avoir leur mot à dire sur la gestion de nos ressources culturelles.

• (1905)

Le président: Merci.

Nous avons du temps pour un autre tour de questions. Il faudra simplement réduire la durée des interventions. Ce sera donc deux fois quatre minutes, deux fois deux minutes et demie, puis deux fois quatre minutes à nouveau.

C'est M. Carrie qui va partir le bal.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Merci, monsieur le président. Il y a bien des choses dont je voudrais discuter aujourd'hui.

Je dois d'abord vous dire que je vous suis vraiment reconnaissant pour tout le travail que vous accomplissez à Parcs Canada. J'ai beaucoup aimé travailler avec vous. Je me demande s'il était possible de nous présenter une mise à jour sur les projets auxquels j'ai collaboré à l'époque.

J'aimerais donc en savoir plus long sur les progrès du parc urbain national de la Rouge qui établit un précédent en tant que premier parc national en milieu urbain au pays; sur l'évolution des choses, notamment quant aux heures d'ouverture, pour ce qui est du réseau de canaux et du déficit d'infrastructure; sur les améliorations apportées à la Route transcanadienne en ce qui a trait au passage sécuritaire des animaux et aux corridors écologiques; et, bien sûr, sur les effectifs de Parcs Canada, notamment quant au sort réservé aux travailleurs saisonniers et temporaires et aux effets de la COVID.

C'était en quelque sorte mon plan de match. Voyons jusqu'où je pourrai le mener.

Peut-être pourrais-je commencer par le parc urbain national de la Rouge. Je crois qu'il y a des gens ici qui ont beaucoup travaillé dans ce dossier. Je me souviens de M. Latourelle qui n'a pas ménagé ses efforts, et je pense que c'est le cas également de M. Campbell.

Je sais que l'objectif était de tendre vers l'intégrité écologique, l'un des éléments qui ont été problématiques dans les relations avec la province. Je voulais savoir où l'on en est avec les investissements pour ce parc. Je sais que l'on trouvait là-bas un dépotoir, des biens immobiliers, des routes, des lignes électriques et des pipelines. J'aimerais savoir comment les choses progressent avec le parc urbain national de la Rouge. Avez-vous des fonds suffisants pour faire tout ce qui est nécessaire?

M. Michael Nadler: Monsieur le président, je vais demander à M. Campbell de répondre à cette question. Il est sans doute le mieux placé pour le faire et pourra probablement même aborder certains des autres éléments soulevés par le député.

M. Colin Carrie: Très bien. Vous avez quatre minutes, monsieur Campbell.

M. Andrew Campbell: Oui, il faudra que je fasse très rapidement.

Le président: Beaucoup moins que ça, en fait, monsieur Carrie.

M. Andrew Campbell: De nombreux progrès intéressants sont réalisés dans l'aménagement de ce parc, de la plage de la Rouge jusqu'à différents projets de restauration du milieu. La plage a dû être fermée ce printemps en raison d'une forte érosion. Il y a un projet en cours pour la remise en état de cette plage et de l'embouchure de la rivière à cet endroit.

Nous avons aménagé un réseau de sentiers qui est maintenant relié à bon nombre des autres réseaux accessibles.

Je suis persuadé que M. Carrie se souviendra de notre travail auprès de la communauté agricole. Les choses continuent de s'améliorer dans le cadre de cet élément important de nos interventions. Nous avons conclu l'un des premiers baux à long terme pour un projet d'agriculture durable dans les limites du parc. C'était l'un de nos objectifs lors de la création du parc, notamment aux fins de sa croissance.

Grâce à une intensification des mesures en ce sens, nous pouvons constater que l'intégrité écologique est de mieux en mieux préservée. Parallèlement à cela, le parc devient l'un de ces endroits que les gens de Toronto et de l'agglomération visitent en grand nombre. Il y a donc tout lieu de se réjouir à tous les égards.

M. Colin Carrie: Et la région de Durham...

M. Andrew Campbell: Désolé, j'allais oublier la région de Durham, l'une de nos favorites au pays.

Je vais traiter des autres sujets que vous avez abordés. Il est bien certain que l'on poursuit les investissements dans le réseau de canaux et ses infrastructures. La voie navigable Trent-Severn vient encore d'être touchée par de fortes précipitations, et nous avons dépêché là-bas des équipes qui inspectent les barrages et s'assurent que tout fonctionne encore bien à l'approche de la saison touristique.

Votre dernière question portait sur les travailleurs saisonniers, les étudiants et les jeunes. Je dois vous parler de l'une des choses qui nous rendent le plus fiers. Pendant la pandémie, Parcs Canada s'est donné comme objectif de recruter des employés au sein des groupes en quête d'équité afin d'en accroître la représentation au sein de son personnel. Ainsi, pour les jeunes, nous visons 35 %...

• (1910)

Le président: Je suis désolé, monsieur Campbell, mais je vais devoir vous interrompre.

À vous la parole, madame Thompson.

M. Colin Carrie: C'était un bel essai.

Mme Joanne Thompson (St. John's-Est, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bienvenue aux gens de Parcs Canada. Je dois d'abord revenir à la question des bornes de recharge accessibles à tous les véhicules électriques pour souligner que l'une de ces bornes a été installée à Signal Hill, le point le plus à l'est au Canada, ce qui est formidable. On peut vraiment dire que le service est offert d'un océan à l'autre.

Je voulais d'abord parler des 35 millions de dollars prévus dans le budget de 2021. Est-ce que ce montant sera suffisant pour assurer la protection des biens de Parcs Canada au bénéfice des générations futures?

M. Michael Nadler: C'est Mme Blanchard qui va répondre à cette question, monsieur le président.

Mme Catherine Blanchard: Merci beaucoup.

Le montant de 35 millions de dollars que vous pouvez voir dans le Budget supplémentaire des dépenses correspond en fait simplement à une mesure provisoire pour la protection de notre main-d'œuvre. Nous travaillons à l'établissement d'un plan d'investissement à long terme en déterminant le financement qui sera requis à court et à long terme et en élaborant différentes options.

Nous sommes actuellement sur la voie du renouvellement. Les 35 millions de dollars ne seront pas suffisants, mais nous essayons d'évaluer nos besoins à long terme.

Mme Joanne Thompson: Pour revenir à l'une des questions posées par mon collègue, Parcs Canada demande 19,4 millions de dollars au titre des dépenses de fonctionnement, et des subventions et contributions, et 6 millions de dollars pour les dépenses en capital afin de financer le maintien de sa capacité à gérer ses immobilisations. Ces mesures annoncées dans le budget de 2021, d'une valeur de 35 millions de dollars attribués à l'exercice 2022-2023, appuieront la main-d'œuvre de Parcs Canada, actuellement composée à 48,8 % de femmes et à 7,7 % d'Autochtones. Je fais bien sûr le lien avec la question sur l'emploi des travailleurs saisonniers et des jeunes et la volonté d'avoir une main-d'œuvre diversifiée.

Quels types d'emplois ces fonds permettront-ils de soutenir? Pouvez-vous en fait nous donner une idée de la manière dont vous allez bâtir votre main-d'œuvre pour qu'elle soit un juste reflet de la population canadienne?

Mme Catherine Blanchard: Comme vous pouvez vous l'imaginer, nous devons gérer un portefeuille très complexe avec pas moins de 18 000 biens de différents types et un budget de 26 milliards de dollars. Je vous rappelle que nous avons des ponts, des barrages, des fortifications, des lieux historiques nationaux et des centres d'accueil. Nous avons besoin pour gérer tout cela d'une main-d'œuvre qualifiée et parfois hautement spécialisée. Ces fonds vont nous permettre de garder en poste nos gestionnaires de projet, nos ingénieurs, nos architectes, nos archéologues et nos spécialistes des finances et de l'approvisionnement. Nous allons donc investir ces fonds pour continuer de pouvoir compter sur cette main-d'œuvre diversifiée.

Comme M. Campbell et d'autres l'ont mentionné, nous accordons la priorité aux groupes en quête d'équité dans nos efforts de recrutement et de dotation. Dans le cas des femmes, nous avons dépassé leur taux de disponibilité au sein de la population active. Pour les Autochtones, nous sommes tout juste en deçà de ce taux. Nous

avons encore du travail à faire pour les autres groupes, mais c'est l'un des objectifs prioritaires de Parcs Canada en matière de dotation.

Mme Joanne Thompson: Merci.

J'aimerais profiter du peu de temps qu'il me reste pour revenir brièvement au programme Initiation au camping. Je trouve que c'est un programme formidable. Je n'en avais pas entendu parler avant ce soir. Est-ce que Parcs Canada entend continuer à miser sur le volet virtuel mis au point pendant la pandémie? Quel est l'avenir de cette initiative dans le contexte d'un retour à la programmation complète en présentiel?

M. Michael Nadler: C'est une excellente question. Il s'agit en fait de l'un des résultats, positif celui-là, de la pandémie. Nous avons réussi à adapter au format numérique certains aspects du programme Initiation au camping.

Nous allons continuer à proposer une offre numérique, mais nous mettrons certes l'accent cette année sur les activités en personne partout au pays. Nous prévoyons ainsi offrir 40 expériences d'initiation avec nuitée en plus de quelque 600 expériences d'une demi-journée et d'une journée complète. Nous espérons ainsi cumuler quelque 100 000 participants cette année. Nous semblons être sur la bonne voie d'atteindre cet objectif.

L'aspect numérique sera toujours présent. De fait, tous nos plans d'urgence en prévision d'éventuels changements attribuables à des circonstances liées à la pandémie nous permettent de revenir à l'offre numérique au besoin.

[Français]

Le président: Merci beaucoup.

Madame Puzé, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Monique Puzé: Merci, monsieur le président.

Je vais aller dans le même sens que la dernière intervenante.

Pour ce qui est de la possibilité de se connecter virtuellement aux sites qui étaient fermés à cause de la pandémie, on peut lire qu'un programme virtuel d'initiation au camping a été offert à 75 000 élèves du primaire au Québec. En tant qu'ancienne enseignante du primaire, cela m'intéresse.

Pouvez-vous nous parler de ce que cela a donné?

Les retombées du programme virtuel d'initiation au camping sont-elles tangibles?

● (1915)

M. Michael Nadler: C'est vraiment une bonne question.

En ce qui concerne le camping et d'autres activités en nature, il y a certaines compétences que l'on peut seulement apprendre sur le terrain, dans la nature. Cependant, on peut apprendre d'autres compétences au moyen de vidéos et d'ateliers virtuels.

On a eu des expériences positives avec le programme d'initiation au camping. Plusieurs programmes offerts par diffusion ciblent les jeunes, y compris les jeunes des écoles.

On veut présenter la nature, la culture et l'histoire aux jeunes. On travaille en partenariat avec plusieurs organisations, dont Canadian Geographic, entre autres. Le programme d'initiation au camping est l'un de nos programmes qui ciblent les jeunes.

Mme Monique Pauzé: Ce programme touchait les années 2020-2021. Est-il trop tôt pour parler de retombées concrètes?

M. Michael Nadler: Votre question porte-t-elle sur les compétences acquises ou sur la participation?

Mme Monique Pauzé: Elle porte sur les deux.

M. Michael Nadler: D'accord.

Le programme d'initiation au camping a surtout comme objectif de faire connaître la nature aux jeunes. En ce sens, nous avons réussi.

Cette année, nous voulons améliorer l'expérience pour inculquer plus de connaissances aux jeunes. La participation des jeunes est toujours importante, mais, le public ciblé par le programme, ce sont les familles. Souvent, ce sont les jeunes qui poussent leurs parents à vivre une expérience d'initiation au camping. Le programme a donc aussi un impact sur les familles.

Le président: Je vous remercie.

Madame Collins, vous avez la parole.

[Traduction]

Mme Laurel Collins: Je continue de m'intéresser à l'appel à l'action 79, et je tiens vraiment à vous remercier de la mise à jour concernant quelques-unes des mesures qui ont été prises. Comment entrevoiez-vous le travail encore à faire en réponse à cet appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation?

Mme Christine Loth-Bown: Nous poursuivons notre coopération avec les communautés autochtones, surtout relativement à la forme que devrait prendre la commémoration des événements liés aux pensionnats indiens. Dans le plus récent budget, nous avons obtenu des fonds additionnels pour continuer cet important travail.

Grâce au financement consacré au patrimoine en 2018 et aux fonds additionnels prévus dans le plus récent budget pour poursuivre ce travail, nous avons, par l'entremise de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, inclus le drame des pensionnats indiens parmi nos événements historiques nationaux. Quatre anciens pensionnats ont ainsi été désignés lieux historiques nationaux, et nous travaillons avec différentes communautés pour la commémoration d'autres pensionnats en plus de consulter les survivants et les autres membres de la communauté quant aux formes que devrait prendre cette commémoration.

Mme Laurel Collins: Merci beaucoup.

Je passe à un autre sujet. Les dépenses votées de Parcs Canada ont diminué au cours des dernières années. Pour le financement des infrastructures, un budget d'environ 4,2 milliards de dollars sur huit ans arrive à terme.

Je m'intéresse particulièrement à l'accessibilité des installations. Dans quelle mesure les fonds destinés aux infrastructures sont-ils actuellement utilisés pour favoriser une plus grande accessibilité? Est-ce que l'insuffisance ou la diminution des différents budgets pourrait nous empêcher de veiller à ce que nos parcs soient accessibles?

Le président: Vous avez 20 secondes pour répondre.

M. Michael Nadler: Je vais répondre brièvement, et M. Campbell pourrait compléter s'il y a encore des interrogations.

Il va de soi que l'accessibilité est une priorité dans tous nos travaux d'amélioration et de restauration de nos infrastructures partout au pays. Comme Mme Blanchard vous le disait, nous travaillons

actuellement à l'élaboration de stratégies à long terme pour la gestion de nos actifs et les réinvestissements nécessaires à cette fin, et je peux vous assurer que l'accessibilité est aussi une priorité dans ce contexte.

Le président: Merci.

Nous retournons à M. Carrie pour une période de quatre minutes.

M. Colin Carrie: Merci, monsieur le président.

Je vais continuer avec M. Campbell, car j'ai bien aimé ses réponses.

Je m'interrogeais sur l'objectif d'intégrité écologique pour le parc de la Rouge. Avez-vous suffisamment de fonds pour atteindre cet objectif? Qu'en pensez-vous?

• (1920)

M. Andrew Campbell: Il va de soi qu'au fil de l'évolution de ce projet, nous découvrons de nombreuses activités que nous pourrions réaliser, et nous considérons le financement disponible pour la restauration. Il y a assurément des projets que nous pouvons mener à terme dans le parc de la Rouge grâce à ce financement pour la restauration — et Mme Upton pourra peut-être vous en dire davantage.

Si l'on considère les mesures visant l'intégrité écologique et le travail à faire pour atteindre les objectifs fixés dans le premier plan de gestion, nous allons sûrement continuer de réaliser des progrès significatifs en matière d'écologie, tout en nous en tenant aux trois grands principes établis au départ, à savoir le respect de la culture locale, l'intégrité écologique et la prise en compte de l'activité agricole, notamment pour ce qui est de l'agriculture durable. Nous pourrions progresser de front vers l'atteinte de ces trois objectifs.

M. Colin Carrie: Voilà qui est excellent. Le premier projet est toujours le plus difficile à réaliser, mais si nous pouvions en lancer quelques autres du genre et parvenir à mobiliser les Canadiens...

Je vais peut-être revenir au réseau des canaux. C'est un secteur qui offre d'excellentes perspectives du point de vue touristique. Je me pose différentes questions. Quelles devraient être selon vous les heures d'ouverture cette année avec le retour des touristes? Dispose-t-on de fonds suffisants à cette fin? Pourriez-vous chiffrer pour moi le déficit d'infrastructure pour nos canaux? Quelles autres mesures pourrions-nous prendre pour amener ce réseau au niveau où il devrait être?

M. Andrew Campbell: Comme nous l'avons déjà indiqué en répondant à différentes questions, les canaux font partie d'une approche à long terme que nous mettons en oeuvre pour assurer la durabilité de nos biens. Il est bien certain que les canaux vont être un élément important de cette approche. Ils comptent pour une forte proportion de la valeur des infrastructures de Parcs Canada.

Pour ce qui est des heures d'opération, il semblerait que nous répondions à la demande. Nous n'avons pas beaucoup été interpellés à ce sujet jusqu'à maintenant. L'offre apparaît donc satisfaisante pour les plaisanciers et tous ceux qui utilisent la voie navigable de Trent-Severn et le réseau des canaux Rideau, Lachine, Chambly et tous les autres dont nous sommes responsables.

M. Colin Carrie: Excellent.

Je ne sais pas si vous pourriez nous parler brièvement des améliorations apportées à la Route transcanadienne. Je sais qu'il y a des inquiétudes, et c'est une grande priorité pour moi, au sujet des risques de collision entre véhicules et animaux. J'ai pu voir certains des corridors écologiques, des tunnels et des ponts que vous avez mis en place. Il nous en faut davantage. Avez-vous été en mesure de progresser dans l'établissement de ces corridors écologiques aux abords de la Route transcanadienne au cours des dernières années? Comment ces projets se déroulent-ils?

Le président: Vous avez 20 secondes.

M. Andrew Campbell: Je ne sais pas si M. Nadler souhaite que je continue?

M. Michael Nadler: Tout à fait. Veuillez continuer, monsieur Campbell.

M. Andrew Campbell: En ce qui concerne l'élargissement de la Transcanadienne, il est certain que, comme l'a mentionné M. Carrie, nous envisageons de construire des passages inférieurs et supérieurs pour animaux afin de maintenir les corridors de biodiversité et les corridors écologiques. Le travail se poursuit. Nous faisons partie du réseau de transport du Canada et nous continuons à travailler pour nous assurer que les zones dans les parcs nationaux font partie de ce système.

Je suis désolé, monsieur le président.

Le président: Merci.

Monsieur Duguid, c'est vous qui poserez les dernières questions.

M. Terry Duguid (Winnipeg-Sud, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier les représentants de Parcs Canada de leur présence ce soir et, bien sûr, de l'excellent travail qu'ils accomplissent, semaine après semaine, mois après mois. Les Canadiens sont très fiers de notre réseau de parcs nationaux.

Les parcs urbains nationaux suscitent beaucoup d'enthousiasme, celui de la Rouge étant le premier, bien sûr. Je me demande simplement où nous en sommes dans le processus visant à atteindre l'objectif de créer 10 nouveaux parcs urbains sur cinq ans. Sommes-nous sur la bonne voie? Je m'intéresse particulièrement à Winnipeg et à l'état d'avancement du processus dans cette ville. Comme vous le savez, à la suite du vote d'aujourd'hui, nous étudierons le projet de loi C-248. Je me demande si vous auriez un bref commentaire sur les consultations concernant le parc urbain proposé pour Windsor. Je crois comprendre que les consultations se poursuivent depuis deux ans. Il ne s'agit pas d'une nouveauté qui vient d'apparaître aujourd'hui. Peut-être pourriez-vous parler de l'importance de mener ces consultations de la bonne manière, afin que nous obtenions tous le résultat que nous souhaitons.

• (1925)

Mme Darlene Upton: Comme vous le savez, nous avons reçu des fonds dans le budget de 2021 pour la création de six nouveaux parcs nationaux, et il y a un engagement pour d'autres à venir. Nous avons sept projets en cours, en ce moment même, d'un océan à l'autre. Dans plusieurs de ces endroits, nous avons créé des comités de partenaires qui étudient activement la possibilité d'établir un parc urbain national.

Je vais souligner quelques faits nouveaux.

Tout d'abord, le ministre de l'Environnement et le ministre des Transports ont signé un protocole d'entente pour le transfert des

terres d'Ojibway Shores. Ces terres constitueront une partie très importante du parc urbain national de Windsor, une fois celui-ci établi. C'est un grand pas en avant pour nous.

Ensuite, nous avons tenu une série de séances de mobilisation axées sur deux questions principales: la contribution des parcs urbains à la biodiversité et à la résilience climatique; et l'accessibilité, l'équité, la diversité et l'inclusion dans les parcs urbains nationaux.

Pour ce qui est de l'état d'avancement de notre processus, nous mobilisons tous les partenaires des divers ordres de gouvernement. Des consultations et des discussions ont lieu. Nous prenons le temps nécessaire avec nos partenaires autochtones et les autres ordres de gouvernement pour nous assurer que la vision pour les parcs urbains nationaux est solide, afin que nous puissions tirer le plus d'avantages possible de la création de ces lieux.

M. Terry Duguid: Les consultations se poursuivent. C'est très bien. Merci beaucoup.

J'ai une question qui est très brève.

Avons-nous un montant global concernant le déficit lié aux infrastructures de Parcs Canada, d'un océan à l'autre? Je me demande si, dans vos prévisions et demandes pour le budget de l'année prochaine, vous tenez compte des effets des changements climatiques, et si vous participerez au processus d'élaboration d'une stratégie nationale d'adaptation?

Comme vous le savez, il s'agit d'un engagement du gouvernement. Il me semble que nous devons commencer à nous préparer pour l'avenir, car les effets des changements climatiques sont à nos portes.

Le président: Vous disposez de 15 secondes pour répondre à ces deux questions le plus succinctement possible.

Mme Darlene Upton: Nous travaillons à la stratégie nationale d'adaptation avec des partenaires. Parcs Canada a signé une déclaration commune internationale, qui a été présentée à la COP26. Elle reconnaît les aires protégées comme des solutions axées sur la nature en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques. Nous avons fait des analyses au sein de Parcs Canada, et nous savons que les terres que nous administrons valent environ 300 milliards de dollars par an en services écosystémiques, de sorte que les aires protégées sont un élément très important de la solution d'adaptation aux changements climatiques.

Le président: Nous allons devoir nous arrêter là, malheureusement.

Merci à tous nos témoins pour leurs réponses très intéressantes sur des questions très intéressantes. Je sais que la discussion m'a appris beaucoup de choses. Je suis sûr qu'il en va de même pour les autres membres du Comité.

Nous allons devoir maintenant faire une pause, car nous allons poursuivre la séance à huis clos.

À titre d'information pour les membres du Comité, le lien vers la réunion à huis clos sur Zoom se trouve dans le courriel original. J'imagine que c'est suffisamment clair. Nous allons nous déconnecter maintenant, puis nous nous reconnecterons à nouveau. Nous vous reverrons tous dans deux ou trois minutes.

Je remercie encore une fois les témoins. Nous avons été ravis de vous accueillir ce soir.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>